

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	13 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal,  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 6 MARS

## UNE LEÇON

Nous vivons dans une telle effervescence, depuis le commencement des révélations sur nos scandales, que tout ce qui ne concerne pas l'affaire du Panama ou ne s'y rattache pas par un point quelconque, semble relégué au second plan. Ce qui se passe à l'intérieur ne doit cependant pas nous faire oublier que nous avons à l'extérieur des questions aussi vitales et aussi palpitantes d'intérêt que le spectacle honteux qui se déroule à nos yeux.

On sait avec quelle impatience nous attendions en France l'arrivée de l'Escadre russe. Cette éclatante manifestation politique, qui devrait être la contre-signature d'une alliance acceptée en principe, se trouve ajournée. Nous apprenons en effet que l'escadre, dont l'arrivée était presque annoncée au Havre, partira de la Baltique et se dirigera sur Chicago, sans faire escale dans aucun port de l'Europe.

Comme il fallait un prétexte pour expliquer ce revirement, la presse russe annonce que la flotte étant bloquée par les glaces, jusqu'au 12 avril, jour de son départ, elle n'aura dès lors que le temps de gagner Chicago, pour arriver le jour de l'ouverture de l'Exposition : prétexte officieux, on le devine.

Quant au véritable motif de cette abstention, il n'échappe à personne, et, si pénible que ce soit, il faut l'avouer : nous ne sommes pas assez propres. Le Tsar, avant de mettre sa main dans celle que nous lui avons tendue à Cronstadt, veut que nous ayons un peu éclairci notre situation et, disons le mot, que nous ayons fait notre lessive.

Nous aurons cette année l'occasion d'accomplir ce travail que nos gouvernants se sont refusés à entreprendre ; les électeurs n'oublieront pas que les hommes qui sont en ce moment au pouvoir, non seulement n'ont pas voulu faire la lumière qu'on leur demandait, mais que, à ceux qui leur offraient de les aider dans cette tâche, ils ont répondu par des poursuites et des lois d'exception, qu'ils ont exposé le pays aux insultes de ses voisins et l'ont mis en péril, en compromettant ses alliances, et tout cela pour sauver quelques personnalités de leurs amis politiques que nous leur avons arrachées, comme nous leur en arracherons encore.

Il y aura dans le fait de ce grand peuple, passant silencieusement à côté de son allié, une leçon qui ne doit pas être perdue pour nous. Il montrera où sont les amis et les ennemis de la patrie.

Il faut qu'à son retour, l'Escadre russe puisse s'arrêter en France et que nous ayons la double satisfaction d'avoir fait maison nette et d'avoir anéanti la puissance de la Triplice.

JEAN DASSY.

## PALAIS-BOURBON

On adopte les derniers articles du projet relatif à la liquidation du Panama, et on passe à l'examen des lois sur la presse, renvoyées par le Sénat.

Loi punissant la provocation directe au vol, meurtre, pillage, incendie, etc., et instituant la prison et la saisie préventives.

Loi substituant la juridiction correctionnelle à celle de la Cour d'assises en matières d'injures aux souverains et aux ambassadeurs étrangers.

M. Robert Mitchell vient malicieusement s'informer des résultats de la loi destinée à défendre les Caisses d'épargne contre les médisances de la presse.

Au milieu des rires, M. Bourgeois, sérieusement, affirme que cette loi a été très efficace, mais il n'ose déclarer qu'elle a diminué les retraits des fonds.

M. le ministre de la justice invite la Chambre à voter le passage à la discussion des articles.

274 députés contre 230 ont répondu à l'invitation ministérielle.

On n'a pas oublié que le Sénat a amendé la loi adoptée par la Chambre en retablissant l'emprisonnement et la saisie préventifs.

La faible majorité de 24 voix qui s'est manifestée sur le passage à la discussion des articles donne à croire que l'amendement sénatorial sera repoussé.

## INFORMATIONS

Le ministre de l'intérieur vient d'inviter le préfet de police à lui fournir un rapport détaillé sur la situation électorale de Paris.

M. Lozé a convoqué aussitôt les quatre-vingts commissaires de police.

## UNE GRAVE NOUVELLE

M. Déroulède rentre à Paris aujourd'hui lundi, pour interpellier le ministre de la justice sur les motifs qui l'ont empêché de déférer au juge d'instruction MM. Clémenceau, Floquet et de Freycinet dont la complicité avec Cornélius Herz et Reinach est clairement démontrée par les pièces récemment publiées.

## LE PROCÈS DU 8 MARS

La durée présumée de l'affaire de corruption est de douze audiences. La Cour siègera dimanche prochain.

Les assises seront présidées par M. le conseiller Pilet-Desjardins, ancien député du Calvados.

Voici dans quel ordre les défenseurs prendront la parole :

- 1° Pour M. Baibaut, M<sup>e</sup> Rousseau.
- 2° Pour M. Blondin, M<sup>e</sup> Lallier.
- 3° Pour M. de Lesseps, M<sup>e</sup> Barbour.
- 4° Pour M. Marius Fontane, M<sup>e</sup> Du Buit.
- 5° Pour M. Sans-Leroy, M<sup>e</sup> Danet.
- 6° Pour M. Béral, M<sup>e</sup> Roussel.
- 7° Pour M. Gobron, M<sup>e</sup> Schayé.
- 8° Pour M. Dugué de la Fauconnerie, M<sup>e</sup> Tezenas.
- 9° Pour M. Antoine Proust, M<sup>e</sup> Demange.

Il y a trois avocats de la partie civile : M<sup>e</sup> Boulay, de Las-Cases et Lagasse. On verra, parmi les témoins assignés, MM. de Freycinet, Floquet, Clémenceau et Stéphane, l'employé de la maison Thierrée.

MM. Andrieux et Chabert seraient assignés à la requête de la partie civile.

Assignés par le Parquet : MM. les députés Faure et Salis ; Rondeloux, ancien député ; les experts Flory et Monchicourt ; les banquiers Propper, Antony Thierrée et Robert Tbierrée ;

Le garçon de recettes Bastré.

## L'AFFAIRE RAYNAL-DENAYROUSE

Une dépêche de Bordeaux annonce que M. Denayrouse a été condamné à 3 mois de prison, au franc de dommages-intérêts et aux frais d'insertion du jugement dans cinq journaux désignés par M. Raynal. Le gérant de la *Cocarde*, M. Marion, a été condamné à cent francs d'amende et 5,000 francs de dommages-intérêts.

On se rappelle que M. Denayrouse avait accusé M. Raynal, député de la Gironde, de diverses tentatives de chantage, auprès du Crédit foncier notamment, à l'effet d'obtenir un vote favorable pour le chemin de fer Métropolitain.

M. Raynal avait tenu à poursuivre son accusateur devant un tribunal de sa circonscription, le jury de la Seine ne lui inspirant pas sans doute une confiance suffisante.

Les plaidoiries n'ont guères été qu'une guerre d'escarmonches dont les hommes politiques actuels ont surtout fait les frais. M<sup>e</sup> Andrieux a vivement commenté le refus de M. Devès de venir déposer en faveur de son client.

Cette condamnation ne changera pas l'opinion publique à l'égard de M. Raynal, le gendre du baron de Reinach et l'auteur des conventions avec les compagnies des chemins de fer.

La population de Bordeaux est très surexcitée ; l'émotion n'a fait que croître quand on a connu ce verdict injustifié.

Le consul de Russie à Bordeaux confirme qu'il a informé officiellement le vice-consul de Russie à Brest, qu'aucune escadre russe ne doit s'arrêter dans les ports français.

## MORT DE M. TAINÉ

L'Académie vient encore de perdre un de ses membres, M. Hippolyte-Adolphe Taine, mort avant-hier à l'âge de 65 ans. Il était académicien depuis 1878.

Normalien distingué, M. Taine se fit surtout remarquer par une grande étude historique et politique : *Les origines de la France contemporaine*, qui lui valut des attaques de tous les partis politiques.

## LE TORTIONNAIRE SOINOURY

Le remplacement de M. Soinoury est décidé ; restent à trouver un nouveau directeur de la Sûreté générale et une compensation pour M. Soinoury.

Le bruit de la mise en liberté de Turpin est inexact.

## UNE RENCONTRE IMMINENTE

Le steamer allemand *Allemania* vient d'arriver au Havre.

On sait qu'un conflit s'était élevé, à Lagunara, entre le capitaine allemand et le commandant Servan, du steamer *Canada*.

M. Servan attend l'entrée de l'*Allemania* pour envoyer ses témoins au capitaine allemand.

Il veut lui demander raison des grossièretés dont il s'est rendu coupable à son égard en rade de Guaira au Venezuela.

Le capitaine Servan est un homme d'environ cinquante ans. Grand, vigoureux, à l'allure militaire, il est doué d'une très grande énergie : le prestige du pavillon est entre bonnes mains.

## ENCORE CES BRUTES D'ANGLAIS

Les deux mécaniciens, trois chauffeurs, le timonier, un marin, le cuisinier, le restaurateur et un mousse du bateau français le *Cacique*, du Havre, qui allait de Bordeaux à Dunkerque, ont été débarqués à Douvres par la goélette *Otto*, de Sweaborg.

Les naufragés racontent que le *Cacique* a été heurté, à la hauteur de Dungeness, par un bateau anglais resté inconnu.

Treize personnes de l'équipage se trouvent dans une autre chaloupe. On espère qu'ils auront pu être recueillis par un autre bâtiment.

Le *Cacique* a coulé dix minutes après la collision.

## ÉTRANGER

## LES IMPÔTS A BERLIN

Les impôts communaux de Berlin seront majorés de 70 pour cent.

## TROUBLES A BERLIN

Des troubles se sont produits dans les quartiers excentriques.

L'attitude provocante des ouvriers sans travail a obligé la police à intervenir énergiquement.

## L'UNITÉ ALLEMANDE

Le monde officiel est très affecté de l'incident sans précédent survenu à l'ouverture du Landtag du duché d'Anhalt.

Le ministre d'Etat, M. de Koseritz, a critiqué le projet de loi militaire, ainsi que la politique du gouvernement impérial.

## L'INSTALLATION DU PRÉSIDENT CLEVELAND

Washington, 4 mars.

Le nouveau président Cleveland est entré à la maison Blanche, accompagné de ses secrétaires.

Chose unique dans les annales présidentielles, M. Harrison a offert un grand dîner à son successeur.

La procession qui doit conduire le nouveau président au Sénat pour la prestation du serment commence à s'organiser. On n'en aura pas encore vu d'aussi brillante.



La cote de la Bourse constate en fin de semaine une amélioration générale des cours des valeurs françaises et étrangères, dont on attribue la cause à diverses grosses opérations auxquelles la haute Banque est intéressée. Le 3 0/0 reste en reprise à 98.50 et le 4 1/2 à 105.97.

La Banque de France est sans changement à 3,880.

Le Crédit Foncier remonte à 992. Les bénéfices réalisés en 1892 sont de 23,687,745 fr. sur lesquels le conseil propose de prélever 4,478,000 fr. pour fortifier les réserves d'amortissement.

La Société Générale a des demandes au comptant à 475. Les mouvements du bilan au 31 janvier constatent une augmentation générale de bon augure pour 1893.

Le Crédit Lyonnais reste très ferme à 778. Le report à nouveau de 1,400,000 francs de l'exercice 1891 sur 1892 permet de supposer que le dividende sera maintenu à 30 fr.

Le Comptoir National d'Escompte a varié de 497 à 498.75, le bilan arrêté le 31 janvier faisant ressortir un chiffre d'affaires au moins égal à celui des mois précédents.

L'action Immeubles de France entretient un marché très actif aux environs du cours de 482.50.

Les Chemins Economiques valent 423.75.

Ch. HEYMAN et Co,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 6 MARS

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 8°
Midi,	767 <sup>m/m</sup>	+ 11°
Masse	5 <sup>m/m</sup>	
Baisse	3 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 6°

### La liberté des bouilleurs de cru

Dans le *Recueil des Actes administratifs*, nous trouvons cette circulaire du préfet, attestatoire à la liberté :

Angers, le 10 février 1893.

Messieurs les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

L'Administration a été informée que des démarches seraient faites par des particuliers ou par des syndicats de commerçants pour provoquer de la part des Conseils municipaux un vote de protestation contre la réforme de l'impôt des boissons en ce moment soumise au Parlement.

Bien que par certaines dispositions ce projet touche au régime actuel des octrois, la question n'en est pas moins étrangère aux attributions légales des Conseils municipaux

comme portant sur un objet d'administration générale.

Les délibérations qui seraient prises par les Conseils municipaux dans un sens quelconque, au sujet de la réforme de l'impôt des boissons, tomberaient sous le coup des articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884 et seraient annulables.

J'ai cru devoir appeler votre attention à ce sujet, en vue d'éviter des annulations antérieures.

Agréez, etc.

Le préfet, Hermann LIEBER.

Voici le texte de l'article 63, dont parle le préfet :

Art. 63. — Sont nulles de plein droit :

1° Les délibérations d'un Conseil municipal portant sur un objet étranger à ses attributions et prises hors de sa réunion légale ;

2° Les délibérations prises en violation d'une loi ou d'un règlement d'administration publique. »

M. le préfet oublie de citer l'art. 61, qui détermine les droits des conseils municipaux, leur accordent celui d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. La liberté des bouilleurs de cru qui permet au cultivateur d'utiliser des matières qui n'ont d'autre emploi que la distillation est, dans chaque commune, un objet éminemment local. L'art. 63 ne saurait donc s'appliquer à un vœu touchant cette liberté.

Nous engageons les conseils municipaux à ne pas trop s'inquiéter de la circulaire du préfet. Annulée ou pas, pourvu que leur délibération arrive au Sénat, elle aura exactement la même valeur, puisqu'elle témoignera tout aussi bien les désirs de la commune et fera ressortir tout aussi clairement ses intérêts.

En tout cas, les maires peuvent organiser des pétitions avec lesquelles les préfets n'ont rien à voir.

### Fin d'un abus

Grâce aux efforts du baron Reille et de la Commission de l'armée, la Chambre a voté un projet de loi qui permet de recruter l'armée coloniale parmi les volontaires et les engagés avec prime. Ce n'est plus le sort aveugle des mauvais numéros qui obligera le gouvernement à envoyer mourir aux colonies des enfants de 20 ans.

### Société Industrielle et agricole de Maine-et-Loire

Interdiction du bétail angevin en Belgique

Les membres de la Société :

Considérant que, depuis le 29 juillet 1892, l'interdiction des animaux de l'espèce bovine de provenance française en Belgique cause aux éleveurs de Maine-et-Loire un préjudice considérable en empêchant les acheteurs belges de venir s'approvisionner sur les marchés de l'Ajou ;

Considérant que le *Bulletin sanitaire officiel* atteste que le Maine-et-Loire est indemne de toute maladie infectieuse ;

Considérant que des foires importantes, de la Mi-Carême, sont à la veille de se tenir en Anjou, et que l'éloignement de ces réunions des acheteurs belges est de nature à aggraver encore le préjudice causé aux éleveurs de notre région en tenant écartés de nos marchés des éléments sérieux de concurrence ;

Emettent le vœu que les représentants de Maine-et-Loire, au Sénat et à la Chambre, veuillent bien se faire, auprès de MM. les ministres de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et des affaires étrangères, les interprètes de la situation défavorable des éleveurs du Maine-et-Loire, et demander au gouvernement français d'obtenir du gouvernement belge le retrait de décret d'interdiction en ce qui concerne le Maine-et-Loire.

### Le Concert de l'Harmonie Saumuroise

On se rappelle qu'à plusieurs reprises nous avons annoncé que l'Harmonie Saumuroise allait donner un grand Concert extraordinaire. Ce concert aura lieu jeudi soir à 8 heures avec le concours de M<sup>lle</sup> Lavigne, M. Rondeau, ténor du Théâtre-Lyrique, et Dimitri, baryton.

Le clou de la soirée sera la première audition en province de l'Amé de la Patrie, qui a été chanté pour la première fois au Cercle militaire il y a quelques mois.

Ce sont les créateurs eux-mêmes qui vont venir nous faire entendre cette œuvre. M. Lionel Bonnemère, l'auteur du poème et Saumurois de naissance, arrivera mercredi soir avec ses artistes.

Il s'est fait accompagner par M. le docteur Jousset de Bellême.

M. Toumouche, qui a écrit la musique de l'Amé de la patrie, viendra diriger lui-même son œuvre et sera à Saumur mardi soir.

### Vacances de Pâques

Les vacances de Pâques des lycées et collèges commenceront le mercredi 29 mars, à midi, et prendront fin le lundi 10 avril, au soir.

Il y aura trois jours de congé pour la Pentecôte, du 20 au 23 mai.

### Bourses dans les lycées et collèges

L'examen des candidats aux bourses dans les lycées et collèges aura lieu à Angers :

1° Pour les garçons, le 13 avril ;

2° Pour les jeunes filles, le 20 avril.

### Le mois de mars

C'est dans le mois où nous sommes, le 20, à 9 heures 17, que va commencer le printemps. C'est exactement le 19 que le jour sera égal à la nuit.

Les jours, à cette époque de l'année, augmentent plus rapidement qu'à toute autre.

La grande curiosité astronomique du mois est la visibilité de la planète Mercure qui se présente rarement dans d'aussi bonnes conditions.

Il est possible de l'apercevoir à l'œil nu quand elle se lève une heure avant le soleil ou qu'elle se couche une heure après lui. Or, dès le commencement du mois, elle se couche un peu plus d'une heure après le soleil, et cet intervalle va, jusqu'au 18, toujours en augmentant.

### La bagarre du quai de Limoges

Dans la nuit de samedi à dimanche, une rixe a éclaté à Saumur entre trois civils et trois militaires dont un cavalier de remonte et deux fantassins en subsistance à l'Ecole. La querelle, commencée auprès de la Poste, par quelques coups de poings, continua tout le long du quai de Limoges, lorsque un peu plus loin que la rue de la Tonnelle, les soldats gagnèrent et se mirent à frapper les civils à coup de sabres.

Un de ces derniers courut, plein de sang, prévenir le poste de police pendant qu'un officier qui passait par là, accourant au bruit de la bataille, désarmait non sans peine les trois militaires.

En même temps arrivait la police qui conduisit tout le monde au poste, où la garde de l'Ecole, prévenue, venait chercher les trois soldats. Quant aux civils, ils ont été transportés à l'hôpital : deux d'entre eux, des ouvriers boulangers, sont grièvement blessés. Le troisième, un menuisier, croyons-nous, n'a que des égratignures.

Le général commandant l'Ecole et le procureur de la République ont simultanément ouvert une enquête, afin d'établir la part de responsabilité de chacun, car il paraît que l'on avait un peu bu des deux côtés.

### Brouillards en mars, gelées en mai

Ce matin, un épais brouillard recouvrait la Loire et ses abords. Nous espérons que le vieux proverbe, basé paraît-il sur des observations répétées, n'aura pas sa rigoureuse exactitude cette présente année.

### Vol à Souzay

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, M. Vallet, entrepreneur, constatait qu'on lui avait volé une somme de 30 fr. et ses soupçons se portèrent sur la jeune Amélie Lainé, âgée de 15 ans, demeurant chez ses parents, arrivés seulement depuis trois mois dans le pays. La jeune fille nia énergiquement et, faute de preuves, M. Vallet renonça à la faire poursuivre.

Dernièrement, M<sup>me</sup> veuve Bidault constatait la disparition d'une somme de 20 fr. prise dans sa commode avec quelques bijoux de peu de valeur, dont une épingle à cheveux en double. Sa nièce lui déclara l'avoir vue sur la tête d'Amélie Lainé. Celle-ci, interrogée, prétendit

## MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Oui, je vous demande de vous taire ; mais ce silence, loin de nuire à votre bonheur, le confirmera, plutôt, j'espère. Vous paraissez étonné, et votre regard anxieux est plein d'interrogation. Veuillez m'entendre encore pendant quelques minutes, et modérez votre impatience. Je vous promets une entrevue avec Marthe. C'est chez moi que vous la verrez, j'arrangerai les choses de la façon la plus simple et la plus naturelle. Voyons, êtes-vous satisfait?... Et maintenant répondez-moi.

Est-ce que, pour vous comme pour tous les êtres bien doués, l'idéal du bonheur n'est pas l'amour dans le mariage... l'amour tel que la religion l'enseigne ? Je vous dispense de parler, tout en vous me répond : Oui !... Il est incontestable que l'idéal du bonheur est là ; mais d'abord, entendons-nous bien sur ce mot amour, le plus banalement prononcé, le plus faussement compris. L'amour capable de

remplir le cœur et la vie de ceux qui l'éprouvent doit être basé sur divers sentiments. Ce sont l'estime absolue, la sympathie complète et surtout le dévouement sans bornes. Le dévouement qui fait vivre doublement pour celui que l'on aime et pour soi-même. Être deux à aimer, à souffrir, à vivre : voilà l'idéal...

Mais pour que ce rêve se réalise, il ne faut pas être seul à aimer... Commencez-vous à comprendre?... Vous, vous aimez, mais Marthe vous aime-t-elle ? Occupez-vous dans son cœur la place que vous ambitionnez ? Hélas ! jusqu'à présent, Marthe s'est aimée seule et avant tout. L'orgueil a fait d'elle une égoïste, inconsciente, je le veux bien, mais pourtant coupable.

— N'êtes-vous pas trop sévère pour votre amie, madame?... Songez à tout ce qu'elle a souffert, quelles déceptions elle a eues à subir... Soyez indulgente, dit André d'une voix qui implorait.

— Si je suis sévère pour Marthe, monsieur, c'est que je l'aime, c'est que cette nature supérieure serait parfaite sans ce défaut que les difficultés de son existence ont développé chez elle outre mesure. L'adversité l'a rendue implacable pour elle-même, et malheureusement

aussi pour les autres. C'est cette fière rigueur qu'il faut vaincre, c'est ce cœur qu'il faut conquérir et dompter. Pourquoi ne tenteriez-vous pas cette conquête ? Vous l'aimez, et le magnétisme de votre tendresse peut seul agir sur ce cœur rebelle. Voilà pourquoi il faut vous taire, en laissant à Marthe le mérite de s'oublier elle-même. Il faut surtout que vous ayez ainsi la certitude que Marthe vous aime, et quelle preuve plus certaine pourrait-elle vous donner, si ce n'est de faire taire son orgueil, pour n'écouter que son cœur...

— Oh ! mon Dieu, madame, et si, comme par le passé, mon cœur se tait ? s'il est moins fort que... ? Ah ! je n'ose achever ma pensée...

— Eh bien ! dans ce cas, qu'aurez-vous à regretter ? Une femme qui ne vous aime pas ! un mariage sans idéal ! Allons, vous êtes homme et par conséquent courageux et fort... Mais André de Mandat mérite d'être aimé... C'est entendu, n'est-ce pas, vous ne faiblirez pas... Maintenant, allez bravement au-devant de l'ennemi... Qui sait?... ajoute M<sup>me</sup> de Larcy avec un sourire expressif.

— Ah ! madame, si j'osais interpréter ce sourire... et vos paroles...

— Interprétez et agissez... Ce soir à neuf heures, soyez ici. Elle y sera.

XXXIV

La marche du temps n'est pas égale pour tous. Combien sont lentes les heures qui s'écoulent dans l'attente ou dans la douleur ! Combien s'envoient avec rapidité celles qui mesurent les moments heureux de la vie ! Un grand poète a si admirablement exprimé ce sentiment dans ces vers restés célèbres :

O temps, suspends ton vol, et vous, heures propices,  
Suspendez votre cours !  
Laissez-nous savourer les rapides délices  
Des plus beaux de nos jours !

André, les yeux fixés sur le cadran, suit le mouvement des aiguilles. Vingt fois il approche son oreille afin de percevoir le bruit du balancier.

— Une telle lenteur n'est pas possible, se dit-il, cette pendule est arrêtée.

Non, elle marche d'un mouvement égal et régulier, sans souci de l'impatience du jeune homme ; les pulsations rapides de son pouls ne se communiquent point au va-et-vient de l'inexorable balancier... Enfin !... neuf coups résonnent dans le haut vestibule de l'hôtel de Larcy.

(A suivre.)



d'abord l'avoir achetée à la foire de Saumur, puis, pressée de questions, finit par avouer le vol commis au préjudice de M<sup>me</sup> veuve Bijault.

Les époux Lainé ont déclaré que leur fille avait un vrai penchant pour le vol et que dernièrement, à Ancenis, elle avait été poursuivie pour un fait semblable, mais relaxée à cause de son jeune âge.

Ils demandent son internement dans une maison de correction.

Toute cette famille, surtout la jeune fille, est mal vue dans le pays.

#### M. Carnot dans l'Ouest

M. Carnot a reçu une délégation de la Loire-Inférieure qui lui a rappelé sa promesse de s'arrêter à Nantes au cours de son voyage en Bretagne.

M. Carnot a répondu qu'il avait pris bonne note de cette invitation, que ce voyage en Bretagne aurait probablement lieu cette année, mais que la date n'en était pas encore arrêtée.

Le maire de Nantes et le préfet de la Loire-Inférieure, dès que la date de ce voyage sera connue, renouvelleront leur invitation au Président de la République.

Ainsi se trouvent démentis les bruits que l'on faisait courir récemment que M. Carnot ne viendrait pas cette année dans l'Ouest.

#### La Mi-Carême à Angers

Un grand bal, paré et masqué, aura lieu, dimanche 12 mars, au Grand-Théâtre. M. Guillon prépare, pour ce bal, des surprises qui feront sensation.

Il est également question, pour ce jour-là, en matinée, d'un grand bal d'enfants paré et travesti.

La vente du mont-de-piété aura lieu à Angers, le 10 mars, à onze heures précises, par le ministère de M. Petit, commissaire-priseur.

#### Grave accident

Avant-hier, les chevaux d'un omnibus d'Angers aux Ponts-de-Cé se sont effrayés d'un cylindre à vapeur fonctionnant en face la gen-darmérie.

Les chevaux sont allés faire heurter la voiture contre le trottoir. Le choc fut si violent que le cocher fut précipité du haut de son siège.

Dans sa chute, le conducteur se fit quelques blessures sans gravité.

#### L'arrivée de Borda-Souvarine

Le fameux anarchiste Borda dit Souvarine, condamné récemment par le tribunal correctionnel d'Angers et inculpé d'outrages envers M. le procureur de la République à Nantes, est arrivé à Nantes.

Borda ne semblait pas féroce; il avait les menottes aux mains et, sous le bras, une ser-

viette d'avocat paraissant bourrée de papiers. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

#### Mort du cardinal Place

Nous apprenons la mort de Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, décédé hier soir, 5 mars, à trois heures vingt-cinq.

M<sup>sr</sup> Place avait succédé en 1887 à Son Eminence Godfroy Brossais de Saint-Marc, cardinal de Sainte-Marie de la Victoire, un enfant du pays dont il fut évêque, puis créé archevêque, (en 1859) pendant 38 ans.

Quelques années plus tard, M<sup>sr</sup> Place était élevée à la dignité cardinalice.

Le défunt prélat, né le 14 février 1814, n'était entré dans les ordres que vers la quarantaine. Il appartenait auparavant à l'enseignement et fut pendant longtemps professeur d'histoire dans une institution libre.

Il était évêque de Marseille, quand il fut appelé à l'archevêché de Rennes. En 1886, il était élevé à la dignité cardinalice.

D'une grande sévérité avec son clergé, il avait eu ces dernières années avec les Pères de l'Oratoire une difficulté qui lui valut, de la part de M. Drumont et d'une partie de la presse, de vives attaques.

Son Eminence eut à soutenir tout dernièrement une lutte très vive contre le gouvernement; il fut même frappé comme d'abus, par le Conseil d'Etat, en même temps que plusieurs évêques, pour le catéchisme de son diocèse.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 3 mars. — Auguste-Louis Guillet, rue Saint-Nicolas.

##### DÉCÈS

Le 4 mars. — Clément Paris, dragueur, 60 ans, époux de Marie Goguet, à l'Hôpital.

#### Tirages financiers

##### Obligations foncières 1885.

Le numéro 797,973 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 894,923 gagne 25,000 francs.  
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :  
469,102 — 425,672 — 63,728 — 916,719  
119,622 — 410,325.

##### Obligations foncières 1879.

Le numéro 522,919 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 1,222,138 gagne également 100,000 francs.  
Le numéro 303,247 gagne 25,000 francs.  
Les numéros 4,552,578 et 571,328 gagnent chacun 10,000 francs.  
Les numéros 766,028 — 630,643 — 4,406,244 — 4,576,413 et 684,958 gagnent chacun 5,000 francs.

#### CHRONIQUE AGRICOLE

##### Le Plâtre dans la vigne

(Suite et fin)

Donc, en ajoutant à la terre arable la matière que le plâtre doit rendre soluble, on produira un effet plus grand que par le plâtre seul.

Il résulte donc de ces considérations que le plâtre met en jeu, ou rend à la vie active la potasse, la soude, la magnésie, l'ammoniaque qui se peuvent trouver dans des terres en ayant, c'est-à-dire déjà riches. Riches non seulement en ces éléments, mais encore en azote, attendu qu'il est prouvé aujourd'hui que si dans une terre quelconque l'un des éléments nécessaires à la nourriture d'une plante vient à manquer, les autres restent comme s'ils n'étaient pas. — Ils sont inactifs et inassimilables.

Le plâtre n'aura donc qu'une action passagère sur les terres riches déjà; quand il aura rendu assimilables la potasse, la soude, la magnésie, l'ammoniaque, son effet s'arrêtera et d'autant plus vite que l'azote viendra à manquer.

Il faudra donc avoir toujours comme objectif la restitution — après un an ou deux — de l'azote, qui s'en ira en compagnie forcée de la potasse, de la magnésie et de l'acide phosphorique.

Cela ne pourra s'obtenir que par l'addition de potasse, sous la forme la meilleure qu'on ait pu constater, c'est-à-dire le sulfate de potasse, qui a donné à M. Zaccarewitch les meilleurs résultats et une augmentation de 20/0 dans la richesse en sucre des moûts. Il existe un sulfate double de potasse et de magnésie qui produira sur la vigne des effets analogues à ceux signalés sur le trèfle par MM. Lawer et Gilbert.

C'est à ce sel que la viticulture aura forcément recours dans un jour plus ou moins rapproché.

Agréez, cher correspondant, mes sincères salutations.

G. DE CAPOL.

Un grand nombre des affections de l'enfance sont provoquées par des hérédités morbides. Dans les diathèses lymphatiques ou scrofuleuses, il importe de débarrasser l'économie des éléments malsains qui la surchargent. Le Rob Lechaux, aux sucres végétaux, remplace avantageusement les sirops irritants à base d'iode et de l'huile de foie de morue, que tous les enfants ne peuvent pas supporter.

C'est une excellente préparation, adoptée depuis longtemps par plusieurs médecins des hôpitaux, parce que, sans fatigue pour l'estomac, elle élimine doucement et sûrement les ferments morbides qui provoquent la plupart des maladies de l'enfance. En recommandant le Rob Lechaux aux mères de famille, nous sommes persuadé d'éviter à leurs enfants la plupart des affections qui menacent le jeune âge.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

#### Dernières Nouvelles

M. ANDRIEUX A BORDEAUX

M. Andrieux, samedi soir, dans sa conférence, a flétri l'opportunisme au milieu de l'enthousiasme général. Il a été porté en triomphe jusqu'à son hôtel à l'issue de la conférence.

#### BRUIT DE LA MORT DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Le bruit a couru, hier, aux courses d'Auteuil, de la mort de l'empereur d'Autriche. Cette rumeur est démentie.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

LUNDI 6 Mars 1893

#### LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, de MM. A. Duru et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN

Au 2<sup>e</sup> acte, TARENTELE, ballet réglé par M<sup>lle</sup> Rita Rivo, dansé par M<sup>les</sup> Angèle Morra, Berthe Kleyer et M<sup>mes</sup> du corps de ballet.

#### On demande des Crieurs pour l'Echo Saumurois.

**MALADIES SECRÈTES**  
**CAPSULES RAQUIN**  
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
Guérison des Ecoulements deux fois plus rapide que par tout autre traitement. — Ni odeur ni renvois.  
5 fr. le FLACON RAQUIN ou COPAHIVATE de Sonde.  
Exiger le Timbre de l'Union des Fabricants.  
FUMOUZE, 78, Faub. St-Denis, PARIS, et Pharmacies.

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.  
Évitez les contrefaçons étrangères.  
**J. SIMON** Rue de Provence, 36, PARIS.  
Rue de Béarn, 41, LYON.

#### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR  
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95  
— extra, — 0,60 — 1,10  
— très fins, — 0,70 — 1,60  
— extra fins, — 0,95 — 1,75  
Haricots verts, — 0,50 — 0,90  
— extra recommandé, — 0,55 — 1,00  
— extra fins, — 0,90 — 1,60  
Flageolets, — 0,60 et 0,90  
Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80  
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.  
Conserves par 5 kil. hors ville, déduction des droits d'octroi.

Le Gérant: G. JOUAUST

139 Feuilleton de l'Echo Saumurois

#### SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Te voilà, frère, dit le plus âgé des deux hommes à l'autre; par quel hasard viens-tu si tard?

— C'est que j'ai du nouveau à t'apprendre, répondit notre connaissance du cabaret. Il paraît que M. Victor est revenu.

— M. Victor est revenu! Et où est-il? mon Dieu!

— Voilà ce que je ne sais pas. C'est le père La Crabe qui l'a vu à bord d'un trois-mâts américain qu'il a piloté au Havre.

— Le père La Crabe l'a vu, frère. Hélas! nous pouvons douter encore.

— Je ne crois pas. Je l'ai retourné de toutes les manières, et, comme il m'a parlé, je crois bien que c'est M. Victor qui est revenu en France; mais il paraît qu'il est bien minable.

— Qu'importe qu'il soit minable, s'il peut savoir qu'il a de quoi vivre ici?

— C'est ce que j'ai pensé en venant le trou-

ver: la difficulté c'est de le prévenir.

— Il faut d'abord demander au père La Crabe le nom du navire et la date de son arrivée au Havre; ensuite, toi ou moi, nous irons chez le commissaire de police de cette ville pour vérifier son registre de passeports. Si M. le chevalier est arrivé, son nom sera inscrit comme les autres, et nous verrons de quel côté il se sera dirigé.

— Le père La Crabe n'a pas quitté Le Havre sans s'informer de tout cela. M. le chevalier voyageait sous le nom de Robin, et il a pris la diligence de Paris deux ou trois jours après son arrivée au Havre.

— Il voyageait sous le nom de Robin! c'est lui, frère, il n'y a plus à en douter, car ce nom, il le portait lorsqu'il a quitté la France; c'est le général qui me l'a dit quand j'ai été le voir à Paris en 1815.

— Comment le découvrir?

— Oh! nous en viendrons à bout! nous ferons mettre des affiches partout pour dire qu'il a des amis qui l'attendent ici; et si le bon Dieu permet qu'il soit encore vivant, il rentrera dans cette maison qui est à lui puisque nous l'avons achetée.

— S'il sait qu'elle est en vente, il ira peut-

être chez le notaire pour demander ce qu'on en veut, et il verra là qu'on l'attend toujours.

— Mais, j'y pense, il aura sans doute été rejoindre mademoiselle Suzanne qui était à Saint-Denis.

— Elle ne doit plus y être, frère. Elle est sûrement mariée. Les femmes, ça ne tient pas au nom et au pays comme les hommes. Mon Dieu! mon Dieu! comment faire?

— Si nous allions consulter demain M. le curé, il nous donnerait peut-être une bonne idée.

— Hubert, Hubert, dit la vieille femme qui était au coin de la cheminée, avec qui donc causez-vous là-bas?

— Avec Simon, ma mère; il va venir vous dire bonsoir.

— Et pourquoi Simon monte-t-il à la tour à cette heure? Est-ce que quelqu'un est malade chez lui?

— Non, non, ma mère, dit à son tour Simon; à la maison tout le monde va bien.

— Alors tu sais quelque chose de nouveau, s'écria la vieille femme en se levant pour se rapprocher de ses deux fils.

Ceux-ci s'avancèrent à sa rencontre et l'obligèrent à se rasseoir.

— Oh! j'aurais bien pu vous joindre toute seule, dit-elle avec un certain orgueil. Je n'ai plus mes yeux, c'est vrai, mais mes jambes ont une telle habitude de cette chère maison que je puis aller partout sans me frapper à aucun mur. Encore une fois, Simon, continue-t-elle d'une voix suppliante, qu'es-tu venu faire ici? Ce n'est pas aujourd'hui dimanche, et tu sais bien que dans la semaine tu ne montes jamais à la tour.

— Ma mère, je suis venu pour prier Hubert de me prêter sa voiture pour aller samedi au marché. La mienne est cassée.

— Tu me trompes, Simon, dit la vieille femme en hochant la tête d'un air de doute et de tristesse. Ta voix n'est pas celle d'un homme qui vient demander un service d'aussi peu d'importance que celui dont tu parles. Il est arrivé du nouveau, j'en mettrais ma main dans ce feu, et vous ne voulez pas me le dire. Si c'est un bonheur, vous êtes bien méchants de me le cacher; si c'est un malheur, j'en ai tant appris dans ma vie que je puis bien encore supporter celui-là.

(A suivre.)



# EPICERIE CENTRALE

28  
rue  
St-Jean

## P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT  
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS  
ALIMENTAIRES

## FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERÉS.

**Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)**

Etudes de M<sup>r</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>r</sup> BRAU-REPAIRE.  
Et de M<sup>r</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

### VENTE

**Aux enchères publiques  
DE BIENS DE MINEUR**  
Au plus offrant et dernier enchérisseur

**En dix Lots  
D'UNE MAISON  
ET SES DÉPENDANCES**

**Et de diverses parcelles de Vigne,  
Pré, Terre et Jardin**

Situées communes de Saint-Hilaire-du-Bois et de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire).

**L'ADJUDICATION aura lieu le  
Dimanche 26 mars 1893, à une  
heure de l'après-midi, en l'étude  
et par le ministère de M<sup>r</sup>  
BALLON, notaire à Vihiers.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appa-

ra :  
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-treize, homologuant une délibération du conseil de famille du mineur Abraham, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-treize,

Et à la requête de Madame Louise Guibert, veuve de M. Alexis Abraham, en son vivant cultivateur, ladite dame demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire),

Agissant tant en son nom personnel comme donataire de la moitié de l'usufruit des biens composant la succession de son dit mari, que comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur, Louis-Georges-Marcelin Abraham,

Ayant pour avoué M<sup>r</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Abraham, cultivateur, demeurant à la Renière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire),

Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Abraham, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant la délibération tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré;

Il sera procédé, le dimanche 26 mars mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> BALLON, notaire à Vihiers, à la vente aux enchères publiques des biens dont la désignation suit.

#### DÉSIGNATION

**Commune de Saint-Hilaire-du-Bois**

#### PREMIER LOT

1° Une maison, sise à la Galinière, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, composée de deux chambres dont une à feu avec grenier dessus;

2° Une pièce de terre en luzerne, appelée l'Ouche de la Galinière, située au levant de la cour sus-désignée, joignant au nord et au midi Madame Grellier, au levant Madame Babin, et au couchant M. Vaillant et les objets ci-dessus désignés;

3° Et une parcelle de jardin, sise au même lieu, de l'autre côté du chemin de la Galinière, portée au cadastre sous le numéro 8, même section, polygone 3, pour une contenance de soixante-cinq centiares, joignant au nord M. Dubois et le sentier ci-après et des autres côtés Madame Babin.

On accède à cette parcelle par un sentier commun avec M. Dubois et autres.

Mise à prix ..... 1,200 fr.

#### DEUXIÈME LOT

**Communes de Saint-Hilaire-du-Bois et de Saint-Paul-du-Bois**

1. Un pré appelé Pré-des-Seize-Routes, des Six-Routes ou des Sept-Routes, sis au même lieu de la Galinière, porté aux cadastres desdites communes savoir :

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois, numéro 8, section A, polygone 32, pour une contenance de ..... 28

Et commune de Saint-Paul-du-Bois, numéro 3, section A, polygone 1, pour une contenance de ..... 18 50

Ensemble ..... 46 50

Joignant au nord le troisième lot et M. Dubois, au levant Madame Baumard, au midi le champ ci-après et au couchant MM. Dubois-Fillon.

2° Et une pièce de terre, appelée le Champ-du-Bois, portée au cadastre de la commune de Saint-Paul, sous le numéro 5, mêmes section et polygone, pour une contenance de ..... 56

Joignant au nord le pré qui précède M. Fillon et Madame Baumard, au levant M. Grellier, au midi le même et M. Cathelineau et au couchant M. Fillon.

H. A. C.  
Total des conteneances de ce lot 1 02 50

L'exploitation des immeubles compris en ce lot se fera par un passage sur le troisième lot.  
Mise à prix ..... 1,200 fr.

#### TROISIÈME LOT

**Commune de St-Hilaire-du-Bois.**

Une parcelle de vigne, appelée les Etangs, sise au même lieu, portée au cadastre sous le numéro 2, section A, polygone 32, pour une contenance de vingt ares cinquante centiares, joignant au nord le chemin de la Galinière, au levant Madame Baumard, au midi M. Dubois et le pré du deuxième lot et au couchant Madame Baumard et la route de Vihiers à Argenton.

Mise à prix ..... 200 fr.

#### QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, appelée les Omelettes, sise commune de Saint-Hilaire-du-Bois, portée au cadastre de ladite commune sous le numéro 5, section F, polygone 5, pour une contenance de un hectare quarante-six ares, joignant au levant M. Bazantay, au midi M. Louis Abraham, et au couchant un chemin.

Mise à prix ..... 1,800 fr.

#### CINQUIÈME LOT

**Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.**

1° Une parcelle de terre, en pâtures, appelée le Grand-Guillouin, portée au cadastre sous le numéro 6, section D, polygone 3, pour une contenance de neuf ares quarante centiares, joignant au nord un ruisseau, au midi un chemin et des autres côtés M. Bazantay.

2° Une pièce de terre, appelée les Zizelleries, les Zizelles, ou les Brouettes, portée au cadastre sous les numéros 2 et 3, section D, polygone 4, pour une contenance de un hectare trente-huit ares, joignant au nord MM. Bazantay et Fillon, au levant et au midi M. Bazantay et au couchant un chemin.

Total des conteneances de ce lot 1 47 40  
Mise à prix ..... 1,900 fr.

#### SIXIÈME LOT

Une pièce de terre, appelée la Nouette, sise commune de Saint-Hilaire-du-Bois, portée au cadastre sous le numéro 3, section B, polygone 10, d'une contenance de un hectare cinquante-six ares, joignant au nord un chemin, au levant et au couchant M. Bazantay et au midi M. Louis Abraham.

Mise à prix ..... 2,200 fr.

Total des mises à prix 8,600 fr.

S'adresser, pour renseignements, à :

1° M<sup>r</sup> POPIN, avoué à Saumur,

8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° M<sup>r</sup> BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le trois mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>r</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

### Vente Mobilière

APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 12 MARS 1893, à 4 heures du soir, dans une maison située au lieu dit le Moulin-de-Jarry, commune de Brain-sur-Allonnes, où habitait M. AUGUSTE CAMUS, en son vivant meunier.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, linge de toutes sortes, buffet, armoire, tables, chaises, 2 chevaux, une vache, une taure, des cochons, 4 charrettes, équipage de cheval, charrues, instruments aratoires et une quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>r</sup> GUÉRET, notaire.

Une **DEMOISELLE** anglaise des **Leçons d'anglais à domicile.** Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

### INSTITUTION L'ESPÉRANCE

Pensionnat de Jeunes Filles

Dirigé par M<sup>me</sup> AGOSTINI

Rue du Petit-Mail, n° 6.

M<sup>r</sup> LECOY, avoué à Saumur, demande un **PETIT CLERC** sachant bien écrire.

**A LOUER** en totalité ou par partie, Maison et vastes Magasins, rue Saint-Jean, n° 44. — Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 3.

### VIGNES AMÉRICAINES

**OTHELLO** : 5 fr. le cent, 40 fr. le mille, forte réduction à partir de 5 mille. Ecrire à M. EYNARD, à Langeais (Indre-et-Loire).

UN HOMME recommandable demande place de garçon de magasin, valet de chambre ou autre.

## Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE  
MENUS

FACTURES TOUTS FORMATS

Lettres de Deuil en une heure

Demander les derniers prix.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

### PÉPINIÈRES AMÉRICAINES du SUD-OUEST

**Felix CARRIÈRE** propriétaire, ancien élève des Ecoles Polytechnique et Forestière, membre du Comité Central du Phylloxera de la Charente-Inférieure.

**Plants greffés soudés** Côté à queue verte sur Jacquez; Gamay-Magny sur Riparia et York; Groslot sur Jacquez; Pineau blanc sur Jacquez, Riparia et York.

Racinés et boutures : Riparia, Riparia Gloire, Rupestris, Solonis, Vialla, Jacquez, etc.

**CARRIÈRE à Royan (Charente-Inférieure).**

## ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chovetterie, 3, SAUMUR

### INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

133, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

### IMBERT FILS

#### Conserves alimentaires

Pois moyens, litr. 4 » 1/2 l. » 60  
Pois Amieux, — 1 40 — » 65  
— tr. fins, — 1 65 — » 70  
Haricots verts, — 90 — » 60  
— Amieux — 1 » — » 65  
— tr. fins, — 1 50 — » 90  
Asperges sult<sup>es</sup>, boîte, 1 40 et 1 85  
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45

#### Conserves de Poissons

Sardines, Thon, Homard, Langouste  
Saumon, Filets de hareng à l'huile,  
Harengs marinés, Maquereaux, etc.

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Toute conserve manquée est échangée à présentation.

**GROS ARTICHAUX, 45 Centimes.**

## Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

**Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre**

**ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE**

**LE MEILLEUR DES TAMPONS**

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du

Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

## PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie PAUL GODET.